Image not found or type unknown

donation au dernier vivant

Par **denis**, le **04/02/2009** à **17:56**

melle Denis, bjr, ma question est la suivante : mon ami veut me faire une donation au dernier vivant sur sa maison et souhaite que l'on se marie,. Nous avons chacun un enfant d'une première union mais pas d'enfant ensemble. Si je contribue financièrement aux frais courants de cette maison, mon enfant aura t-il un droit sur la maison après nous, et pourra t -il réclamer la somme que j'aurais engagée? merci de m'aider

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés